PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 septembre 2022

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, William LAFAY, Natacha BELEZY, David PALMIER, Nelly DUPUY, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Patricia GATTE, Joao FERREIRA, Claudine DALIBON, Michel CELLIER et Peggy DAMAS

Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du dernier compte rendu

Le précédent compte rendu n'appelant aucune observation, il a été approuvé à l'unanimité.

Vote du budget Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire présente le budget sous la norme M4. Il intègre notamment la dépense d'installation des panneaux pour 15 500 €, la subvention du Département de 7 000€ et l'emprunt de 8 500 €. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 400 euros et en section d'investissement à 16 000 €.
Ce budget est adopté à l'unanimité.

Emprunt pour les panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle que le budget panneaux photovoltaïques doit obligatoirement s'autofinancé et donc nous sommes obligés de recourir à l'emprunt pour payer le reste à charge de l'installation une fois la subvention déduite. Il faut donc emprunter 8 500 €. Monsieur le Maire présente les différentes propositions de prêt et propose de retenir celle du Crédit Agricole qui prévoit un remboursement sur 7 ans par trimestrialités de 335 € correspondant à un taux de 2.77%. L'assemblée approuve à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents nécessaires.

Avance de trésorerie du budget général au budget panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire explique qu'en attendant le versement de l'emprunt et de la subvention, le conseil municipal peut utiliser la trésorerie du budget général pour honorer les dépenses. L'assemblée approuve cette avance de trésorerie à l'unanimité.

Admission en non-valeur de créances de 2012 et 2013 pour un montant de 330.57 euros

La trésorerie de Montbrison nous demande de bien vouloir admettre en non-valeur des dettes de 2012 et 2013 au nom de Venet Cynthia et Ferreira Antonia. L'assemblée approuve la mise en non-valeur mais uniquement sur le montant de la facture initiale due et non pas sur les frais de poursuite. Une délibération sera prise en ces termes.

Révision de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire explique que la loi de finances 2022 impose le reversement d'une fraction de notre taxe d'aménagement à Loire Forez agglomération à compter du 1er janvier 2022.
Monsieur le Maire rappelle que la commune a voté la mise en place en la taxe par délibération du 25/11/2011 au taux de 3%. Ce taux n'a jamais été augmenté et est encore appliqué à ce jour.
Monsieur le Maire compte tenu de la mise en place de ce reversement (dont on ne connais pas

encore le pourcentage) propose d'augmenter le taux de TAM à compter du 1er janvier 2023. Après délibération et vote (10 pour maintien du taux, 1 pour augmenter et 4 abstentions) l'assemblée décide de maintenir ce taux pour 2023.

Possibilité d'exonération sur les communes classées en ZORCOMIR

La préfecture nous informe que notre commune est classée dans les ZOnes de Revitalisation des COmmerces en Milieu Rural (ZORCOMIR). La commune peut exonérer sur la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties les commerces et serait compensée à hauteur de 33% pour l'année 2023 date de d'expiration du dispositif.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'exonération sur la TFPB des commerces.

Programme voirie 2023

Après avoir fait le tour de la voirie communale, Gaëtan GUILLOT propose de faire réaliser l'enrobé de la route du Pigeonnier. Le devis s'élève à 58 000 € HT. Cette programmation se financerait avec notre enveloppe 2023 et 2024. L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision prise par le Conseil Communautaire qui a décidé de mettre en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). Le but est d'inciter les administrés à trier davantage leurs déchets. Aujourd'hui le volume est encore beaucoup trop important concernant les OM et présentent trop de déchets qui ne devraient pas y être (gazon, verre, emballages, compost, … Les OM seront facturées en fonction du nombre de levée. Ainsi un administré qui triera très bien ses om verra son volume se réduire et aura moins besoin de levée.

Dossier urbanisme

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur un dossier d'urbanisme. Il s'agit du permis de construire déposé par Monsieur Richaud en 2019 et pour lequel l'Etat a émis un avis conforme défavorable. M Richaud a souhaité transférer son permis de construire et les services de l'Etat nous ont interrogés pour savoir pourquoi il voulait transférer un permis refusé. On a expliqué que compte tenu de la réception tardive de l'arrêté défavorable par M Richaud, le service d'autorisation des droits du Sol nous a indiqué qu'il pouvait se prévaloir d'un permis tacite favorable.
Or les services de l'Etat nous informent du contraire. L'avis défavorable de l'Etat étant conforme, l'autorisation ne peut être favorable. Monsieur le Maire a été contacté par M Richaud qui est très en colère et qui souhaite un rendez-vous. Monsieur le Maire pense que ce dossier risque de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif c'est pourquoi il tenait à informer l'assemblée afin que tous les élus soient bien au courant de ce dossier.

Questions diverses

Alexandre ROCHE demande si on fait passer le syndicat du Forez pour débroussailler les accotements. Compte tenu que notre broyeur ne peut pas faire la partie haute, il est décidé de faire intervenir le SIF.
Il informe que le percolateur de la mairie ne fonctionne pas. Christian Patural va essayer de le réparer.
Il fait le compte rendu de la réunion concernant la rémunicipalisation des gymnases par LFa. Les élus de Trelins sont contre ce projet à l'unanimité.

William LAFAY : LFa met en place un plan alimentaire territorial. Parallèlement une coopérative alimentaire va être créée par un porteur de projet privé afin de promouvoir une alimentation collective sur le territoire. Le but est d'inciter les installations ou reprises de ferme dans un projet de production alimentaire. William s'engage à participer aux réunions si la commune adhère sachant que cette

adhésion représente une centaine d'euros à l'année. L'assemblée approuve à l'unanimité.
William propose de se fournir en fleurs auprès de la pépinière de Marcoux qui nous avait offert des fleurs après notre épisode de grêle l'an dernier. Proposition évidemment adoptée à l'unanimité.
Il informe également l'assemblée que cet été aidé de Thierry et de Jérémie, ils ont évacué deux bennes de camion pleines de déchets oubliés au fond de la goutte à Valézy.
Il demande également la pose d'un cendrier près de la buvette au terrain de foot.

Agnès PANGAUD : demande si le stock de vaisselle de la salle des fêtes a été remis à jour. Carole lui répond que oui, nous avons reçu la vaisselle de chez Patay et l'avons faite installer par Anna Waka.

Natacha BELEZY : donne l'état d'avancement du marché de la création. La nouveauté de cette année sera de mêler les artistes exposants avec des auteurs.

Gaëtan GUILLOT : pose la question sur le devenir de notre vigne. Loïc Cheze a bien réalisé les traitements mais cette vigne reste très vilaine. Que fait-on ?
Il déplore qu'il n'y ait pas de matériel de ménage digne de ce nom à la salle des fêtes. Après l'accord de l'assemblée, Gaëtan va se charger d'acheter l'équipement nécessaire.
Le Conseil va d'ailleurs se pencher sur le projet de rénovation de la salle des fêtes. Carole leur fournira le plan intérieur afin que chacun puisse y réfléchir de son côté.
Gaëtan propose de solliciter un pelleteur pour refaire quelques parties de chemins et poser du caillou. L'assemblée lui fait confiance et le charge de faire faire les devis.
Il demande également que lui soit fourni la décennale de l'entreprise Perret qui a fait la toiture de l'auberge car il y a une malfaçon au niveau de la noue.

Nelly DUPUY : propose de réunir pour la première fois le conseil municipal d'enfants le samedi 1er octobre après midi.
Elle informe l'assemblée qu'elle a préparé toutes les invitations pour le repas de l'amitié. Chaque élu pourra récupérer son lot d'enveloppe à distribuer lundi soir.

Peggy DAMAS : demande s'il est possible de faire poser un miroir au croisement de la route du Lignon avec le RD6. Ce croisement étant hors agglomération, la pose de miroir est interdite.
Elle demande de prévoir l'achat d'un petit congélateur pour la salle des fêtes. Il est décidé de l'inclure dans le projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

Michel CELLIER : demande pourquoi l'inscription de Monsieur Chanelière sur le Monument aux Morts n'est toujours pas faite. Monsieur le Maire répond qu'il a passé commande de cette inscription il y a très longtemps et qu'effectivement il y a lieu de relancer.

Christian PATURAL : propose que les élus construisent un petit appentis contre le mur du vestiaire du foot pour entreposer la tondeuse et l'arrosage. Le conseil accepte de lancer ce projet.

Pierre POINSON relance le fait que l'ensemble des élus fasse le tour du village afin de repérer les différents secteurs de notre village.

Monsieur le Maire termine la séance en informant l'assemblée qu'il est demandé à la mairie de payer la somme de 180 euros pour avoir publié sans droit d'utilisation une photo protégée dans notre bulletin municipal.

La séance est levée à 23 heure 45.

Fait à Trelins, le 28 septembre 2022

Alexandre PALMIER,
Maire,

MAIRIE DE TRELINS
LOIRE 42130

William LAFAY,
Secrétaire de séance,